

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1979.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1980,*  
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VII

**Défense.**

**SECTION « AIR »**

Par M. Albert VOILQUIN,

Sénateur.

---

(1) *Cette Commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président; Jacques Ménard, Emile Didier, Antoine Andrieux, Georges Repiquet, vice-présidents; Jacques Genton, Serge Boucheny, Philippe Machefer, Francis Palmero, secrétaires; Michel d'Aillières, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Eugène Bonnet, Charles Bosson, Raymond Bourgine, Louis Brives, Jacques Chaumont, Georges Constant, Gilbert Devèze, François Dubanchet, Louis de la Forest, Jean Garcia, Lucien Gautier, Alfred Gérin, Marcel Henry, Louis Jung, Max Lejeune, Louis Le Montagner, Louis Longequeue, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Jean Mercier, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Jean Périquier, Mme Rolande Perlican, MM. Edgard Pisani, Robert Pontillon, Roger Poudonson, Eugène Romaine, Abel Sempé, Edouard Soldani, Georges Spénale, Jean-Louis Vigier, Albert Voilquin.*

**Voir les numéros :**

Assemblée nationale (6<sup>e</sup> législ.) : 1290 et annexes, 1292 (annexes 54 et 55), 1295 (tome IV) et in-8° 227.

Sénat : 49 et 50 (tome III, annexes 42 et 43) (1979-1980).

---

Loi de finances. — Armée de l'Air - Défense nationale.

## SOMMAIRE

	Pages
<b>Introduction</b> .....	3
<b>I. — Présentation générale</b> .....	4
<b>II. — Le titre III</b> .....	6
1. Contenu financier .....	6
2. Les personnels .....	7
3. L'activité aérienne .....	10
4. L'entretien programmé des matériels .....	10
<b>III. — Le titre V</b> .....	11
1. Contenu financier .....	11
2. Les études .....	12
3. Les matériels aériens .....	12
4. L'environnement .....	14
<b>Conclusion</b> .....	19

## INTRODUCTION

Précédant de peu l'étude, par la Haute Assemblée, du projet de loi de finances pour 1980, l'examen du rapport, présenté par le Gouvernement au Parlement, sur l'exécution de la loi du 19 juin 1976 portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982, a mis en lumière les perspectives dans lesquelles s'inscrit l'année 1980.

Ce document rappelle, en effet, les objectifs de la programmation par catégorie de forces : « Face à une menace en constante évolution de par les développements techniques et la modification des tactiques de l'adversaire, l'armée de l'Air doit maintenir ses qualités de souplesse et de polyvalence. »

Pour que la situation en regard de cet objectif soit pleinement satisfaisante, il convient que le budget de 1980 permette à l'armée de l'Air de disposer des moyens financiers indispensables.

Mais il importe de souligner que, quels que soient les aspects positifs présentés par le projet de budget, c'est avant tout au niveau des hommes que doit apparaître le souci de s'adapter aux exigences les plus diverses qu'impose la défense des intérêts de notre pays.

A cet égard, les efforts déployés par l'armée de l'Air ne se sont jamais démentis et, mieux que des chiffres, le fait que les forces aériennes ont représenté un facteur décisif dans les actions extérieures que la France s'est vue contrainte d'engager en est le meilleur témoignage.

## I. — PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le projet de budget de la section Air pour l'année 1980 en termes d'autorisations de programme et de crédits de paiement se présente ainsi :

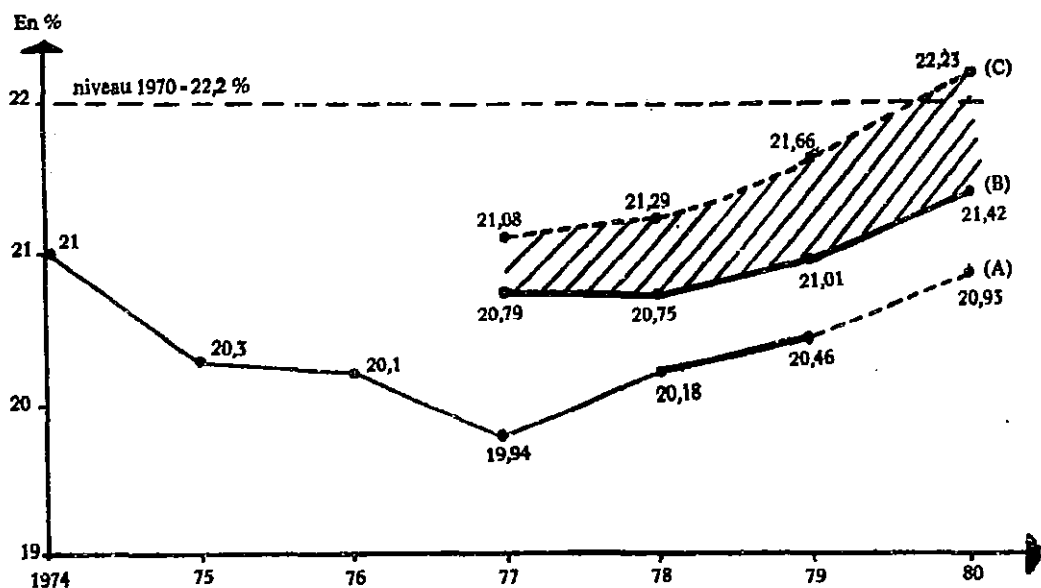
(En millions de francs.)

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1979	1980	Variation en pourcentage	1979	1980	Variation en pourcentage
Titre III .....	1.089	1.089	0	7.750	8.489,1	+ 9,53
Titre V .....	11.498	15.489	+ 34,7	8.032	10.055,2	+ 25,18
Totaux .....	12.587	16.578	+ 31,7	15.782	18.544,3	+ 17,5

Dans un budget de la Défense, en progression de 14,9 %, le budget de la section Air croît de 17,5 %. Cette croissance est répartie en 9,53 % pour les dépenses ordinaires du titre III et 25,18 % pour les dépenses en capital du titre V.

Au sein du budget de la Défense, la part relative de la section Air est donc en augmentation puisqu'elle passe de 20,46 % en 1979 à 20,93 % en 1980, poursuivant ainsi un redressement amorcé en 1978 tout en restant cependant au-dessous des prévisions de la programmation comme le montre le graphique suivant :

**PART DU BUDGET AIR DANS LE BUDGET DE DÉFENSE**



(A) Part du budget Air dans le budget de Défense (lois de finances).

(B) Part du budget Air dans le budget de Défense en structure de programmation (crédits de paiement avec P.C.E. et provisions).

(C) Part prévue en principe par la loi de programmation.

Les autorisations de programme, pour le seul titre V, progressent de 34,7 %, ce qui ne doit pas faire oublier les insuffisances importantes qui étaient signalées en 1978 et en 1979.

La répartition entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital s'établit respectivement en 1980 à 45,8 % et 54,2 %. Ce nouvel équilibre confirme le redressement amorcé en 1979 et se traduit pour la seconde fois depuis plusieurs années par une prédominance des crédits en faveur des investissements ainsi que le montre le tableau suivant :

(En pourcentage.)

Années	Titre III	Titre V
1976 .....	50,35	43,65
1977 .....	51,9	48,1
1978 .....	50,9	49,1
1979 .....	49,1	50,9
1980 .....	45,8	54,2

Cette évolution repose sur une politique d'économies très stricte dans le domaine du fonctionnement. Elle marque le souci de l'armée de l'Air de privilégier l'équipement des forces, mais présente le risque d'une très grande sensibilité à toute évolution brutale de la conjoncture économique.

## II. — LE TITRE III

### 1. Contenu financier.

Les tableaux suivants donnent le détail par chapitre des crédits de paiement du titre III et leurs variations en pourcentage par rapport au budget de l'année précédente, ainsi que des autorisations de programme pour le seul chapitre 34-31.

#### CRÉDITS DE PAIEMENT

(En millions de francs.)

Chapitres budgétaires	1979	1980	Variations en pourcentage
31-12. — Soldes-indemnités .....	4.165,4	4.505,4	+ 8,16
33-10/90. — Cotisations et prestations sociales ..	605,5	578,7	+ 14,48
34-11. — Alimentation .....	299,8	325,7	+ 8,62
34-12. — Fonctionnement des bases aériennes ..	440,1	507,9	+ 15,41
34-13. — Dépenses centralisées de soutien .....	249,0	280,9	+ 12,8
34-14. — Carburants et fluides .....	889	1.083	+ 21,8
34-21. — Frais d'exploitation des services (D.C.M.A.A.-D.C.C.A.) .....	72,7	81	+ 11,5
34-31. — Entretien programmé des matériels ....	1.015,2	1.000,2	— 1,5
34-32. — Frais de fonctionnement D.T.C.A. ....	71,4	81	+ 13,57
34-41. — Achat matériels informatiques .....	1	1,1	+ 10
34-42. — Autres dépenses informatiques .....	41	44	+ 7,3
<b>Total titre III .....</b>	<b>7.750,2</b>	<b>8.489,1</b>	<b>+ 9,53</b>

#### AUTORISATIONS DE PROGRAMME

(En millions de francs.)

Chapitre budgétaire	1979	1980	Variation en pourcentage
34-31. — Entretien programmé des matériels ....	1.089	1.089	0

Avec 8.489,1 millions de francs de crédits de paiement, le titre III de la section Air est en augmentation de 9,55 % et il convient, à ce propos, de faire observer que cette progression est inférieure à celle du titre III du budget de la Défense : 11,3 %. Elle est également inférieure à celle de l'année 1979 qui était de 11,37 %.

Une première analyse de l'aspect général des différentes catégories de dépenses montre bien que le poids relatif de chacune par rapport à 1979 a été peu modifié.

Seule la part des carburants opérationnels (chapitre 34-14) a dû être majorée pour tenir compte des hausses sur les produits pétroliers. Notons également que le chapitre 34-12 (« fonctionnement des bases aériennes ») est tributaire (à un moindre degré) des hausses du prix de l'énergie, ce qui demeure préoccupant.

## 2. Les personnels.

Les effectifs budgétaires de l'armée de l'Air pour 1980 (100.625 hommes) sont en légère diminution par rapport à ceux de 1979 (100.810). Dans cette enveloppe globale stable, divers aménagements sont envisagés et apparaissent dans le tableau suivant :

**Effectifs de l'armée de l'Air**

Catégories de personnel	1979		1980		Variations en pourcentage	
I. — Officiers	7.391	»	7.352	»	- 39	»
Active	»	7.355	»	»	»	3
Féminins P.N.	»	36	»	»	»	- 36
II. — Sous-officiers	46.205	»	44.969	»	- 1.236	»
Active	»	43.837	»	42.797	»	- 1.040
Contrat P.D.L.	»	190	»	190	»	»
Appelés	»	2.178	»	1.982	»	- 196
III. — Hommes du rang	47.214	»	48.304	»	+ 1.090	»
Active	»	5.915	»	7.106	»	+ 1.191
Contrat P.D.L.	»	4.725	»	4.725	»	»
Appelés	»	36.574	»	36.473	»	- 101
Total armée de l'Air	100.810	»	100.625	»	- 185	»

Cette stabilité des effectifs ne doit pas masquer l'évolution significative due à la prise en compte par l'armée de l'Air de la mission protection-défense de ses bases aériennes ainsi que la mise

en œuvre des matériels de défense sol-air, Crotale et batteries anti-aériennes de 20 mm. Ces missions ont imposé une restructuration des unités de protection et le prélèvement de personnels dans les services (administration, entretien, subsistances). De ce fait, depuis 1976, le nombre des personnels affectés à la protection-défense a augmenté de près de 3.000 hommes.

En outre, la situation par catégories fait apparaître quelques modifications dans la répartition des personnels :

#### *Officiers :*

Depuis plusieurs années, un effort important est fait pour inciter au départ les officiers appartenant aux catégories excédentaires (promotions des années cinquante) en mettant à profit les possibilités offertes par le congé anticipé du personnel navigant et par l'article 5 de la loi n° 75-1000 du 30 octobre 1975. Ainsi le recrutement a pu reprendre (378 en 1979 pour 363 en 1978 et 354 en 1977) le niveau normal auquel il doit être possible de revenir progressivement est de l'ordre de 420. En outre, les officiers féminins du personnel navigant (36) ont tous été rattachés au corps des officiers de l'Air.

#### *Majors :*

La création en 1980 d'une dernière tranche de 281 postes de majors portera à 1.322 leur nombre. L'objectif fixé à la création du corps des majors sera donc atteint. Rappelons que la définition des emplois à pourvoir est parfaitement déterminée, elle prévoit la mise en place des personnels en fonction de leur compétence élevée et de leur qualification professionnelle dans des postes de responsabilité et des emplois de commandement au sein d'unités spécialisées. Cela prouve, si besoin est, combien la création de ce grade était justifiée.

#### *Sous-officiers :*

Depuis 1975 un ralentissement brutal des départs avant la limite d'âge, lié à la conjoncture économique, était constaté. Il ne permettait pas au renouvellement de la population des sous-officiers de se dérouler dans les meilleures conditions et rendait moins favorables les perspectives d'avancement. L'armée de l'Air a donc été contrainte de limiter le nombre des sous-officiers admis à servir au-delà de la limite d'âge inférieure.

Ce ralentissement s'est sensiblement atténué et l'avancement a pu reprendre dans des conditions normales.

Pour ajuster au mieux la qualification des personnels aux missions qui leur sont demandées, limiter les coûts de formation et enfin diversifier les modes de recrutement, l'armée de l'Air a entrepris de



confier à des engagés de courte durée des tâches qui ne nécessitent pas une très haute technicité. Cette politique déjà entamée en 1979 se poursuivra en 1980. Une nouvelle tranche de 1.191 caporaux-chefs brevetés élémentaires du premier degré sera créée par suppression de 1.080 postes de sergents d'active et 111 appelés du contingent. On peut en attendre une amélioration à terme de la pyramide des sous-officiers.

Cependant, cette année encore, votre Rapporteur tient à exprimer son regret devant la très faible augmentation des droits budgétaires en échelle 4 qui ne progresse que de 0,5 % contre 1 % en 1979, ce qui fait que 51,5 % seulement des spécialistes brevetés en bénéficieront pour un objectif de 60 %. Il conviendrait, à ce sujet, d'obtenir au plus tôt une progression plus significative.

#### *Les hommes du rang :*

Les actions entreprises pour améliorer les conditions d'exécution du service sont poursuivies. Lié à l'effort de protection-défense auquel plus de 4.500 jeunes appelés participent, l'accent est porté sur une formation et un entraînement dynamiques.

Pour faire face à cette évolution, les capacités du groupement de fusiliers-commandos de l'Air de Nîmes ont été renforcées par la création de quatre centres d'instruction qui lui sont tous rattachés, un par région aérienne. La formation de 1.000 appelés par contingent est ainsi assurée. L'acquis de la formation est maintenu dans le même esprit par un entraînement physique intense et la participation à de nombreux exercices. Cet entraînement de qualité transparaît dans l'allure remarquable des unités, ce qui est à souligner.

Quant à la sélection et à l'avancement des élèves gradés, ils s'effectuent selon des critères de valeurs militaire et humaine et d'aptitude au commandement plus qu'en fonction des diplômes acquis.

#### *Les mesures catégorielles :*

Comme en 1979, des mesures catégorielles dont l'incidence budgétaire est faible sont proposées :

	Millions de francs
— Droit supplémentaire de 0,5 % en échelle 4	+ 2,21
— Augmentation de la solde des appelés . . . .	+ 3,867
— Augmentation de la solde spéciale progressive (appelés servant A.D.L.) . . . . .	+ 1,103
— Cinquième tranche de majors . . . . .	+ 4,807
— Actualisation de l'indemnité de séjour des appelés servant en Allemagne . . . . .	+ 0,033
Total . . . . .	<u>12,02</u>

### 3. L'activité aérienne.

L'évolution extrêmement rapide du prix des carburants au cours de ces dernières années est une contrainte très rigoureuse, à laquelle l'armée de l'Air a dû faire face pour maintenir l'activité aérienne indispensable à l'entraînement de ses pilotes. L'année 1977 avait été une année particulièrement difficile et, depuis, un accroissement annuel important des crédits (15 % en 1978, 15 % en 1979) laissait espérer la reprise d'une activité améliorée ; mais les hausses continues, nettement supérieures aux estimations, viennent chaque année réduire les prévisions. La dotation prévue en 1980 devrait permettre une activité voisine de 450.000 heures de vol si l'évolution des prix du carburant reste conforme aux estimations.

Toutefois, une activité minimum de quinze heures de vol par mois et par pilote de combat reste l'objectif prioritaire, jusqu'ici respecté, qui sera maintenu et si possible dépassé.

### 4. L'entretien programmé des matériels.

La remarquable stabilité des crédits de paiement affectés à ces dépenses, constatée sur trois ans (1.011,1 millions de francs en 1978, 1.015,2 millions de francs en 1979, 1.000,2 millions de francs en 1980), est le résultat des mesures prises par l'armée de l'Air dans un souci d'efficacité et d'économie. Ces mesures sont opérationnelles, techniques et industrielles :

#### *Mesures d'ordre opérationnel :*

Elles résultent de la recherche d'une meilleure adéquation du parc aérien aux missions, en raison du retrait du service des appareils trop anciens et de leur remplacement par des matériels plus performants et moins onéreux à l'entretien.

#### *Mesures d'ordre technique :*

- informatisation de la gestion des matériels ;
- modernisation des méthodes de maintenance ;
- prise en compte des coûts d'entretien dans la conception des matériels neufs ;
- augmentation des temps entre les révisions ;
- développement des moyens et procédures de stockage.

#### *Mesures d'ordre industriel :*

Affectation prioritaire des charges d'entretien des cellules, moteurs et équipements électroniques, dans les établissements et ateliers de l'Etat, en vue de leur assurer un plan de charge optimum.

### III. — LE TITRE V

#### 1. Contenu financier.

(En millions de francs)

Numéros des chapitres	Nature des dépenses	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
		1978	1980	Évolution en pourcentage	1978	1980	Évolution en pourcentage
51-71	Études, recherches et prototypes	1.650	2.227	+ 34,9	1.461	1.976	+ 35,2
52-71	Investissements techniques et industriels	149,6	182	+ 21,7	164,6	165	»
53-41	Matériels du Commissariat de l'Air	285	315	+ 10,5	258	290	+ 12,4
53-51	Armements et munitions	782	1.005	+ 28,5	593	755	+ 27,3
53-52	Matériels au sol	195	221	+ 13,3	202	212	+ 4,9
53-71	Électronique	1.001,5	1.100	+ 10,5	972,7	967	+ 10,9
53-72	Matériels aériens	7.015	7.878	+ 40,8	4.081	5.209	+ 27,6
54-61	Infrastructure, travaux et installations	414,9	549	+ 32,3	394,7	469,2	+ 18,9
54-62	Acquisitions immobilières	5	6	+ 20	5	12	+ 1,40
	Total du titre V	11.498	15.489	+ 34,7	8.032	10.055,2	+ 25,2

Avec 15.489 millions de francs d'autorisations de programme, le titre V de la section Air enregistre une augmentation de 34,7 %. Ce pourcentage d'accroissement est supérieur à celui de 1979 (23,36 %) et aussi à celui de l'ensemble des autorisations de programme du titre V de la Défense : 21,3 %. Cette progression était indispensable pour maintenir les capacités de notre armée de l'Air, dans l'avenir immédiat, au niveau des objectifs fixés par la loi de programmation.

Cette situation permet donc cette année de poursuivre dans des conditions normales les programmes de matériels majeurs qui équiperont nos forces.

S'agissant des crédits de paiement, l'augmentation est de 25,2 %. Elle était en 1978 de 19,9 % et en 1979 de 20,13 %.

## 2. Les études.

Les autorisations de programme de ce chapitre (51-71) progressent de 34,9 % et les crédits de paiement de 35,2 %.

Il convient cependant d'analyser séparément les deux domaines que recouvre ce chapitre des études car leur impact sur l'équipement des forces se situe à des échéances très différentes. Il faut distinguer :

— les études et recherches à long terme et les développements exploratoires (aérodynamique, structures composites, moteurs nouveaux, équipements à inertie, télécommunications) dont devraient bénéficier les matériels de l'avenir (avions des années 1990) ; les ressources consacrées à ces recherches, qui se situent en amont des développements, représentent 14 % de l'ensemble des études et progressent de 35 % ;

— les développements de matériel, dont la fabrication est envisagée dans le cadre des programmes décidés. 85 % des autorisations de programme du chapitre « Etudes » leur sont consacrées. Leur augmentation est également voisine de 35 %. Plus de la moitié (51,8 %) des crédits affectés à ces développements concerne le Mirage 2000, sa cellule, son moteur S.N.E.C.M.A. M. 53, son radar d'interception, son armement : missile d'interception haute et basse altitudes Matra-Super 530-D et missile de combat Magic II, ainsi que l'adaptation pour l'emport du missile tactique nucléaire air-sol moyenne portée (A.S.M.P.).

Le bon déroulement de ces développements conditionne donc directement les capacités opérationnelles de l'armée de l'Air à très court terme, ce qui donne toute leur signification aux efforts faits dans ce domaine.

## 3. Les matériels aériens.

Les autorisations de programme de ce chapitre progressent de 40,8 % et les crédits de paiement de 27,6 %.

Les principales commandes sont les suivantes :

— Mirage 2000 . . . . .	22 appareils
— Mirage F 1 . . . . .	23 appareils
— Alpha-Jet . . . . .	22 appareils
— Transall C 160 . . . . .	8 appareils
— Crotale . . . . .	4 sections

Pour la première fois depuis longtemps l'armée de l'Air pourra commander 45 avions de combat dans l'année. Il convient cependant de rappeler qu'au cours de la période 1975-1980, l'armée de l'Air n'a commandé que 176 appareils de combat, soit en moyenne 29 appareils par an, moyenne nettement inférieure au taux nécessaire pour maintenir une flotte de combat de 450 appareils. Ainsi donc, sans être totalement satisfaisante, la situation sera nettement améliorée.

Le point des programmes est le suivant :

#### *Mirage 2000 :*

Les commandes de 1979 ont porté sur 4 avions au lieu de 20 prévus. Avec les 22 appareils inscrits au budget 1980, le retard cumulé est donc de 14 appareils, ce qui représente un décalage d'environ dix mois dans le programme.

Rappelons que les premières livraisons de cet avion de supériorité aérienne, destiné à remplacer le Mirage III, sont prévues à partir de 1982 et que la loi de programmation avait prévu un nombre de 127 commandes durant sa période d'application.

#### *Mirage F 1 :*

Appareil de défense aérienne, le Mirage F 1 est un avion opérationnel depuis 1973. Il équipe trois escadres de chasse.

Trois versions sont en production :

- monoplace d'interception tous temps ;
- monoplace de reconnaissance ;
- biplace d'entraînement avancé pour l'utilisation du système d'arme.

A la fin de 1979, 202 appareils auront été commandés (dont 20 biplaces et 18 en version reconnaissance).

En 1980, est prévue la commande de 23 avions en version reconnaissance. 113 appareils seront livrés à la fin 1979.

En 1980, la livraison de 24 avions est envisagée.

#### *Jaguar :*

Les 200 Jaguar, du programme franco-britannique, ont été commandés avant 1977. 16 appareils seront livrés en 1979 portant le total à 174. 17 livraisons sont prévues en 1980 ce qui porte le total à 191. Ces chiffres correspondent à un déroulement normal suivant

le calendrier de la loi de programmation, puisque, sur les 84 appareils prévus dans la période 1977-1982, 75 auront été livrés fin 1980.

Rappelons que la création d'un cinquième escadron nucléaire tactique équipé de laguar est annoncée pour 1980.

#### *L'avion-école Alpha-Jet :*

L'Alpha-Jet est un avion biplace de conception et de construction franco-allemande. Il doit équiper dans sa version école les forces françaises et belges et dans sa version « appui léger », les forces allemandes.

La loi de programmation a fixé à 144 les commandes pour la période 1977-1982 et à 142 les livraisons. En 1979, 31 Alpha-Jet ont été livrés, permettant une mise en service, cette année, sur la base aérienne de Tours. Pour 1980, 22 commandes sont prévues tandis que 33 avions seront livrés.

#### *L'aviation de transport :*

Conformément à la loi de programmation, la capacité d'aérotransport tactique est maintenue grâce à l'acquisition de C 160 Transall supplémentaires. La chaîne de fabrication a été relancée en 1978. Le programme porte sur 25 appareils ; 12 ont déjà été commandés ; 8 nouvelles commandes sont prévues en 1980 portant à 20 le nombre des commandes. Les premières livraisons sont attendues en 1981.

### **4. L'environnement.**

L'acquisition des matériels aériens nécessaires à l'équipement des forces, que nous venons d'analyser, constitue un objectif prioritaire, mais l'on doit aussi porter attention à ce que l'environnement des unités de combat reste homogène avec les capacités militaires des matériels aériens. Nous noterons à ce propos, que les chapitres 53-51 « Armements-munitions » et 54-01 « Infrastructure » bénéficient d'un effort financier notable, en vue d'établir cette nécessaire homogénéité.

En outre, votre Rapporteur tient à souligner le remarquable effort, dont les chiffres ne peuvent entièrement rendre compte, fait par l'armée de l'Air pour assurer la protection de ses installations opérationnelles contre les attaques aériennes grâce à l'amélioration de la chaîne de détection à basse altitude, le camouflage et le durcissement, l'implantation d'un dispositif antiaérien. Ces mesures sont en parfaite cohérence avec celles visant à renforcer les moyens de

protection et défense contre les infiltrations et attaques terrestres, mesures qui, nous l'avons vu, ont imposé une politique dynamique de reconversion des personnels. Il en résulte une incontestable amélioration au plan de la sécurité, qu'il convient de souligner.

*Les moyens de défense antiaérienne :*

L'effort entrepris en matière de protection rapprochée des bases aériennes se poursuit sur deux types de matériels, Crotale et bitubes de 20 mm antiaériens.

*Le Crotale :*

En 1980 quatre nouvelles sections de Crotale seront commandées et quatre seront livrées, ce qui portera à 24 le nombre des commandes et à 16 celui des livraisons.

*Les bitubes de 20 mm :*

ils complètent, à très courte portée, le dispositif antiaérien.

La loi de programmation envisageait la commande de 152 affûts bitubes et la livraison de 48. A la fin de l'année 1979, 104 commandes auront été passées et 20 livraisons effectuées. Les prévisions de 1980 portent sur 56 commandes et 28 livraisons, ce qui doit permettre l'équipement de 4 à 5 bases supplémentaires.

*L'armement et les munitions (chapitre 53-51) :*

La progression de 27,3 % pour les crédits de paiement de ce chapitre doit permettre de poursuivre l'effort commencé avec le budget de l'année 1978 et maintenu en 1979. Rappelons que cet effort porte non seulement sur les munitions classiques mais aussi sur les engins air-air Magic I, Magic II et Super 530.

On ne peut prétendre à une efficacité certaine des équipages que dans la mesure où ils disposent de munitions en nombre suffisant pour un entraînement efficace, qui conditionne la bonne utilisation de systèmes d'armes modernes très sophistiqués. De même, le maintien à niveau des stocks de munitions de combat s'impose et ne doit pas se traduire par une insuffisance de crédits qui affecterait l'acquisition de munitions nouvelles dont les études ont été menées à bien (roquettes de 100 mm et bombes lance-grenades).

*Matériels au sol (chapitre 53-52) :*

Poursuivant la politique déjà conduite en 1979, la priorité est accordée en 1980 au renouvellement de matériels techniques qui

ont atteint leur limite de vie : balayeuses de piste, plates-formes de maintenance et de dégivrage, grues de sécurité de piste, grues routières, véhicules incendie.

Le programme V.I.B. (véhicules d'intervention blindés) portant sur 70 véhicules se poursuit suivant le calendrier des commandes ci-dessous :

	1978	1979	1980
V.I.B.	19	36	15

*Matériels électroniques (chapitre 53-71) :*

Sur ce chapitre sont commandés les matériels au sol de transmission et de détection :

- matériels hertziens ;
- matériels fil (autocommutateurs, télé-imprimeurs par facsimilé) ;
- matériels de transmission radio (H.F.-B.L.U., V.H.F.-U.H.F.) ;
- équipements de dispositifs de radio-navigation pour les bases aériennes (I.L.S. T.A.C.A.N.) ;
- matériels radar : 4 Centaure et 5 Aladin, dont le rôle dans la couverture basse altitude du territoire est déterminant, seront commandés en 1980 ;
- équipements de guerre électronique.

*Les investissements techniques et industriels (chapitre 52-71) :*

L'évolution des crédits prévus en 1980 par rapport à 1979 représente un accroissement de 21,79 % en autorisations de programme (149,6 millions de francs en 1979, 182 en 1980). Alors que les crédits de paiement sont inchangés (164,6 millions de francs en 1979, 165 en 1980).

Ces crédits recouvrent les investissements des services et établissements de la Direction technique des constructions aéronautiques et plus spécialement :



— des centres d'essais : Centre d'essais de Toulouse (C.E.A.T.), Centre d'essais des propulseurs (C.E.Pr.), Centre d'essais en vol (C.E.V.) ;

— du musée de l'Air.

En 1980, les crédits seront essentiellement consacrés à l'entretien et à la mise à niveau des installations existantes.

*Infrastructure (chapitre 54-61 et 54-62) :*

Les crédits « infrastructure » du budget de la section Air recouvrent un domaine caractérisé par l'importance des installations technico-opérationnelles. Les autorisations de programme, avec un montant de 549 millions de francs, progressent de 32,3 % en 1980 et les crédits de paiement avec 469,2 millions de francs de 18,9 %.

Les principales opérations prévues en 1980 sont les suivantes :

— construction d'abris avions.

Le programme porte sur 300 abris. A la fin de 1980, il aura été réalisé ou lancé plus de 200 abris ;

— réfection de pistes.

L'armée de l'Air a la responsabilité de 37 pistes. Leur rénovation suit un cycle d'environ dix ans, ce qui suppose la réfection de trois à quatre pistes par an ; opération qui concernera en 1980 les pistes de Strasbourg, Lure et Mont-de-Marsan ;

— casernements neufs et rénovations.

Le programme de construction de casernements neufs s'achèvera avec la réalisation d'un bâtiment à Mont-de-Marsan.

La rénovation des casernements se poursuit normalement et il est envisagé la remise aux normes de bâtiments d'habitation sous-officiers et hommes du rang sur une quinzaine de bases aériennes.

S'agissant du chapitre 54-62 « Acquisitions immobilières », les crédits prévus en 1980 concernent essentiellement la réalisation du plan de protection de l'aérodrome d'Istres.

## CONCLUSION

L'analyse du projet de budget de la section Air présentée dans ce rapport nous conduit aux constatations suivantes.

La prédominance encore marquée cette année des crédits d'équipement sur les crédits de fonctionnement confirme une évolution particulièrement souhaitable étant donné l'importance du programme de rééquipement de l'armée de l'Air.

La recherche d'une meilleure adaptation de la qualification des personnels aux besoins se poursuit, tandis que le dispositif de protection-défense des bases aériennes se met en place sans faire appel à des effectifs budgétaires supplémentaires, ce qui est la marque d'une saine gestion du personnel, laquelle mérite d'être soulignée.

Une augmentation de l'activité aérienne est encore envisagée pour l'année prochaine. On ne peut préjuger de son importance car elle reste tributaire de l'évolution du prix des carburants, mais il ne saurait être question de descendre au-dessous du niveau permettant une activité de quinze heures par mois et par pilote. Pour sa part, l'entretien programmé des matériels fait l'objet de mesures rigoureuses qui aboutissent à une stabilité des dépenses annuelles pour 1980.

Les prévisions, en ce qui concerne les dépenses en capital, doivent permettre un déroulement des programmes de matériels à la hauteur des objectifs de la loi de programmation, à l'exception toutefois du Mirage 2000, pour lequel subsiste un certain glissement.

Ainsi donc, dans une conjoncture économique difficile, le projet de budget 1980 de la section Air représente un effort incontestable et témoigne de la volonté de mener à bien la modernisation de notre armée de l'Air. A ce titre, il doit donc être considéré comme satisfaisant, et votre Commission vous propose d'émettre un avis favorable à son adoption.